

Guide de cotation des consultations en MPR - Septembre 2018

Ce guide concerne les revalorisations pour les médecins à honoraires opposables, de secteur 1 et de secteur à honoraires différents adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée tels que définis aux articles 40 et suivants (OPTAM et OPTAM CO). [Calendrier des nouveaux tarifs](#) (CSMF)

Code	Libelle	Tarif	Remarques
C / CS	Consultation / Consultation spécialisée	23 €	Possibilité de CS + MPC + MCS
MCS	Majoration de Coordination Spécialiste Consultation du patient orienté par le médecin traitant pour des soins itératifs avec retour d'information au médecin traitant	5 €	Coordination médecin spécialiste
MPC	Majoration Forfaitaire Transitoire (Majoration Provisoire Clinicien). Lorsque le médecin spécialiste est amené à réaliser une consultation auprès d'un patient	2 €	Majoration forfaitaire transitoire
MCU	Majoration de prise en charge dans les 48 h par le spécialiste à la demande du médecin traitant. (S'ajoute à l'acte)	15 €	
APC	Avis Ponctuel de Consultant* Dans les 4 mois, l'APC peut être suivie d'une consultation complexe ou très complexe	50 €	Remplace le C2 Voir conditions.
APU	Avis Ponctuel PUPH	69 €	Remplace le C3
CNR	Consultation patient Non Résident	69 €	
MTA	Majoration pour prescription d'appareillage par spécialiste en médecine physique et de réadaptation tous secteurs > 23 €	23 €	Tous secteurs

Exemples de cotations depuis le 1^{er} juin 2018

Acte	Code	Cotation	Tarif
Revalorisation de la Majoration de Coordination Spécialiste	MCS = 5 €	CS + MPC (2€) + MCS	30,00 €

Depuis le 1^{er} avril certaines majorations accessibles aux médecins de secteur 2 pour les actes à tarifs opposables : Majoration de coordination pour les spécialiste + 5 €

Acte	Code	Cotation	Tarif
Majoration de prise en charge dans les 48 h par le spécialiste à la demande du médecin traitant. (S'ajoute à l'acte)	MCU = 15 €	CS + MPC + MCS + MCU APC (ex C2) + MCU APU (ex C3) + MCU	45,00 € 65,00 € 84,00 €
Majoration pour consultation de prescription de certains types d'appareillage	MTA= 23 €	CS + MPC (2 €) + MCS + MTA	53,00 €

Consultations complexes : majoration de 16 € à ajouter à l'acte

Code dossier	Médecins secteur 1 et secteur 2 ayant adhéré à l'OPTAM	Code Assurance Maladie (AM)	Exemple
MCT Majoration patients cérébrolésés ou traumatisés	Séquelles invalidantes de traumatisme médullaire / physiques ou mentales handicapantes d'un traumatisme crânien grave / handicapantes à 6 mois d'un traumatisme crânien plus léger Comment: synthèse des différents bilans réalisés + projet thérapeutique de rééducation personnalisé et pluridisciplinaire + retour médecin traitant Quand: possibilité d'en facturer 4 au plus par an et par patient	MCX	CS + MPC + MCS + MCT (16 €) = 46 €
SGE Scoliose grave de l'enfant	Enfant ou adolescent présentant une scoliose grave évolutive Comment: réalisation de l'évaluation initiale et mise en œuvre de la prise en charge thérapeutique en lien avec le médecin traitant / à l'issue de la consultation, les conclusions diagnostiques et thérapeutiques sont inscrites dans le dossier médical / retour médecin traitant Quand: première consultation du patient pour scoliose grave évolutive	MCX	CS + MPC + MCS + SGE (16 €) = 46 €
SLA Séquelles lourdes AVC	Séquelles neurologiques invalidantes et nécessitant une prise en charge coordonnée médicale et paramédicale incluant une rééducation active après le traitement initial d'un AVC Comment: réévaluation et organisation du suivi du plan de soins et du projet thérapeutique Quand: possibilité d'en facturer 4 au plus par an et par patient	MCX	CS + MPC + MCS + SLA (16 €) = 46 €
PPN	Consultation spécifique de prise en charge d'un patient atteint de sclérose en plaques, de maladie de Parkinson ou d'épilepsie instable, en cas d'épisode aigu ou de complication	MCX	CS + MPC + MCS + PPN (16 €) = 46 €

Consultations très complexes: majoration de 30 € à ajouter à l'acte

Code dossier	Médecins secteur 1 et secteur 2 ayant adhéré à l'OPTAM	Code AM	Exemple
MIS Majoration Information initiale et mise en place Stratégie thérapeutique	Consultation initiale d'information du patient et de mise en place d'une stratégie thérapeutique pour les patients atteints de cancer	MTX	CS + MPC + MCS + MIS (30 €) = 60,00 €
PIV Prise en charge en cas d'Infection par le VIH	Prise en charge d'un patient ayant une infection par le VIH (médecin traitant ou autre spécialiste avec alors retour au MT).	MTX	CS + MPC + MCS + PIV = 60 €

[CS complexe et très complexes de MPR \(AMELI\) – Guide des cotations MPR de la FME](#)

[Page du SYFMER consacrée à la valorisation des activités ambulatoires](#)